

**DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Comité du  
**SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM**

**Séance du 14 NOVEMBRE 2001**

Objet : L'an deux mille un et le quatorze Novembre  
à dix huit heures

**Mise en oeuvre  
de l'aménagement  
et réduction du  
temps de travail  
pour le service  
administratif**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

**0111/07**

**Présents ou représentés :**

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, CLARY, COULLET, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GINESY, MARICIC, MARY, IORANI, REGHEZZA, VEROLA, VICTOR.  
IOES ALLAVENA, BRUN, CORDONNIER, FORESTIER, GIUDICELLI, LAURIERE, PASTOR, PECQUEUR, SOMARIA, STEFANI.

Le Président indique que l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein du service administratif du syndicat Mixte doivent être mis place pour le 01 janvier 2002.

Un protocole général fixant le cadre de déroulement de l'aménagement et de la réduction du temps de travail sera rédigé.

**Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :**

- 1) adopte la réduction du temps de travail hebdomadaire à compter du 01/01/2002 pour le service administratif du Syndicat Mixte.
- 2) autorise le Président à mettre en oeuvre le protocole général sur l'aménagement et la réduction du temps de travail pour le service administratif du Syndicat Mixte.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

**Le Président,  
Jean THAON**

